

La rentrée scolaire vue par Infor Jeunes : Quelles nouveautés ? Quelles questions habituelles ?

Chaque début d'année scolaire/académique, les jeunes se posent un tas de question sur leurs droits et leurs devoirs concernant l'enseignement et tout ce qui se rattache à leur vie estudiantine. Si certaines questions reviennent inévitablement chaque année aux oreilles d'Infor Jeunes, quelques thématiques méritent cette année un petit éclairage suite à plusieurs réformes.

Début septembre : des recours, des recours ...

Chaque année, suite à l'annonce des résultats des examens de seconde session, de nombreux jeunes souhaitent introduire **un recours contre la décision du conseil de classe** et se tournent alors vers Infor Jeunes pour être aidés dans leurs démarches. Voici les trois questions les plus posées par rapport à ces recours :

- 1) [Dans quel délai puis-je introduire une demande de recours ?](#)
- 2) [Que faire si le recours n'aboutit pas ?](#)
- 3) [Quand serai-je au courant de la décision du conseil de recours ?](#)

Le jeune peut trouver la réponse à ces questions dans la [rubrique FAQ -> Enseignement](#) du site inforjeunes.be et/ou peut bien sûr [contacter Infor Jeunes](#) par mail ou téléphone afin d'avoir un interlocuteur.

Nouveautés pour les contrats de kots et de colocations

Si les jeunes ont certains devoirs au regard de leur logement étudiant, il ne faudrait pas qu'ils oublient qu'ils **ont également des droits**, et que la législation en la matière a d'ailleurs évolué positivement.

En effet, chaque bail étudiant signé à partir de septembre 2018 intègre la nouvelle législation qui a pour but, notamment, d'être **mieux adaptée au parcours d'un étudiant**. Ainsi, l'étudiant qui abandonne ses études, qui part en Erasmus ou qui est contraint de quitter son kot définitivement ou pour une certaine durée pourra plus facilement rompre son contrat de bail ou sous-louer le logement pour une durée définie.

Nous vous invitons à [lire cet article](#) afin d'en savoir plus.

Les contrats de colocation ont eux aussi subi des modifications avec, entre autres, l'apparition du « **pacte de colocation** » grâce auquel les colocataires pourront plus facilement **réglementer leur vie en communauté** et éviter les conflits. Pour de plus amples informations, nous vous invitons à [lire cet article](#).

Formation et travail étudiant

Les étudiants en formation CEFA ou en apprentissage ont longtemps été assez injustement laissés sur le côté concernant la possibilité d'exercer un job étudiant. [On vous l'annonçait l'année dernière](#), ces étudiants ont seulement pu travailler en tant qu'étudiant à partir de juillet 2017.

On leur expliquait alors qu'ils ne pouvaient cependant pas conclure de contrat d'occupation d'étudiant chez leur maître de stage. Depuis lors, **la législation en la matière s'est éclaircie** et il s'avère que cette restriction ne concerne pas les mois de juillet et août, ce qui est une bonne nouvelle pour beaucoup d'entre eux !

Finançable ou pas ?

Un étudiant est dit « finançable » tant que l'université ou la haute école dans laquelle il est inscrit peut recevoir des subsides pour financer son enseignement. Or, suite à des échecs à répétition ou plusieurs réorientations, **un étudiant peut perdre son statut « finançable »** et l'établissement est alors en droit de refuser de l'inscrire. Rien de nouveau de ce côté-là mais chaque année, bon nombre d'étudiants qui se savent à la limite de cette « finançabilité » se renseignent auprès d'Infor Jeunes afin de savoir s'ils pourront ou non se réinscrire dans un établissement pour l'année académique qui arrive.

Nous avons pour cela rédigé une FAQ intitulée [« Dans quelles situations ne suis-je plus finançable ? »](#).

C'est la rentrée aussi pour Infor Jeunes !

Si « rentrée » est souvent synonyme de « nouveauté », c'est aussi le cas pour Infor Jeunes, qui vient tout juste de lancer son nouveau site www.inforjeunes.be ; plus clair, agréable à parcourir et davantage adapté aux jeunes et à leur smartphone. Grâce à ce site et à sa [FAQ - Foire Aux Questions](#), nos chers étudiants sont en bonne route vers leur nouvelle année scolaire / académique !

Adeline DUJARDIN
Chargée des relations presse
+32.81.980.820
+32.479.309.008



Infor Jeunes

Avec plus de 40 ans d'expertise, le réseau Infor Jeunes regroupe 15 centres d'information jeunesse et une série de permanences d'information jeunesse décentralisées répartis sur toute la Wallonie. Sa mission ? Offrir aux jeunes une information gratuite, libre d'accès et sans condition, sur des thématiques qui les préoccupent (droits aux allocations, job étudiant, mobilité internationale, enseignement, emploi, logement, etc.). Plus d'infos ? www.inforjeunes.be